

Qu'est-ce que le Label Ville Européenne?

Le Label Ville européenne a été créé en janvier 2020 par Les Jeunes Européens – France, le Mouvement Européen – France et l'Union des Fédéralistes Européens – France afin de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen dans nos villes et nos villages.

Le Label Ville européenne est un label 100% citoyen et transpartisan qui incite les responsables politiques locaux à se saisir des thématiques européennes et à mettre en place des actions concrètes pour la promotion de la citoyenneté européenne au sein de leur commune.

Les actions qu'il propose, symboliques et pratiques, sont répertoriées selon **4 domaines** d'actions prioritaires et se déclinent en **5 niveaux de complexité**. Le Label permet ainsi une évaluation simple de ces actions en faveur de l'Union européenne et donne aux citoyens l'occasion de constater l'engagement européen de leurs élus en un coup d'œil!

Pourquoi obtenir le Label Ville Européenne?

En plus d'être identifiée par le Label comme un acteur clé dans la promotion de la démocratie européenne sur les territoires, obtenir le Label Ville européenne permet à votre commune de:



faire partie d'un réseau de communes motivées par les questions européennes déjà fort de son succès : 122 candidats de tous bords politiques ont signé la Charte dans 87 communes, dont Arras, Paris, Lille, Strasbourg, Tournefeuille, Chambéry, Rouen, Nantes et bien d'autres!



bénéficier du conseil des membres bénévoles experts des associations porteuses du Label et pouvoir compter sur leur réseau pour mettre en œuvre des actions pédagogiques sur l'Union européenne au sein de votre commune



profiter d'une meilleure visibilité par le relai des actions innovantes mises en œuvre par la commune sur les réseaux sociaux du Label Ville européenne



avoir l'occasion de participer à un séminaire national annuel d'échanges et de partage des bonnes pratiques sur les questions européennes réunissant les élus des communes signataires!





Comment obtenir le Label Ville Européenne?

Le Label Ville européenne a été conçu pour être accessible au plus grand nombre de communes françaises, quel que soit leur budget ou leur situation territoriale. Ainsi, toute commune peut obtenir le Label dès lors qu'elle respecte les critères de niveau 1 :

- Placer dans sa mairie un drapeau européen à côté du drapeau français
- Identifier par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen **tout projet financé par l'Union européenne** au sein de sa commune
- Organiser au moins une fois par an un événement (conférence, exposition, projection, jumelage) ayant pour thème l'Europe ou un pays européen

Les élus des communes signataires s'engagent ensuite à **mettre en place un maximum d'actions** recensées dans le tableau annexée à la Charte d'engagement.

Pour prendre connaissance de la Charte d'engagement, vous pouvez vous rendre directement sur notre site dédié au Label Ville européenne : www.ville-europeenne.org. Une fois signée, il vous suffit de nous l'envoyer par courriel directement à l'adresse ville-europeenne@jeunes-europeens.org, ou par l'intermédiaire de la section locale des Jeunes Européens la plus proche. Après avoir reçu la notification officielle accusant bonne réception de la Charte d'engagement par l'une des associations porteuses du Label, votre commune est officiellement considérée comme appartenant au réseau des villes labellisées.

Et après ?

La mise en œuvre du Label Ville européenne repose sur **l'engagement des élus de la commune signataire** et sur la collaboration entre ces élus et les membres des sections locales des associations porteuses du Label.

La commune peut constater sa progression dans la mise en œuvre du Label grâce à une évaluation annuelle lors de laquelle elle se voit attribuer un niveau, pouvant aller de 1 à 5, en fonction des actions réalisées.